



# ANNEXE AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MOTOCROSS ANNUAIRE FFM 2018 POUR LE CHAMPIONNAT DE NOUVELLE CALÉDONIE DE MOTOCROSS 2018

## *Article 1 Différents Championnats*

**La Ligue met en compétition pour 2018 les championnats de Nouvelle Calédonie suivants :**

- Championnat NC Mini Vert 50/65 : 7 à 9 ans
- Championnat NC Classe 1 85cc : 9 à 14 ans
- Championnat NC Classe 2 Elite 13 ans et plus
- Championnat NC Classe 5 Quad
- Championnat NC Classe 6 Open 13 ans et plus

Si la direction estime qu'un jeune pilote n'a pas les aptitudes à courir dans la classe lié à son âge, celle-ci pourra le reverser dans une catégorie inférieure après concertation avec Mr Cabanilles Wilrick.

Un minimum de 6 pilotes sur la grille de départ est nécessaire à la classe 5 (QUAD) pour l'organisation d'une journée du championnat.

Les classes 2 et 6 seront regroupées en une seule manche si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Nombre maximum de pilotes admis simultanément sur la piste : 24.

En fonction du niveau des pilotes la commission Multi Disciplines pourra accepter au refuser le choix du pilote de la catégorie Elite ou Open.

Un pilote s'inscrivant à une journée pourra présenter 2 machines de la même classe au contrôle technique.

Toutes les personnes susceptibles d'intervenir sur la piste : accompagnateurs, mécano, chronométreurs et organisateurs seront obligatoirement licenciés. Sont autorisées les licences NCO, OFF, LAP ou OFS. Sanction du pilote responsable en cas de non respect : 5 points/manche.

Suite à l'accord passé entre clubs, la ligue désignera dans l'ordre alphabétique des inscrits le nombre nécessaire de commissaire de piste par journée de championnat. Cette liste sera établie au plus tard le lundi avant la compétition et communiquée aux pilotes concernés. Sanction du pilote concerné en cas de non respect : pénalité financière correspondant à 20 000 francs qui devra être encaissée avant l'inscription de la prochaine course, sinon le pilote ne pourra s'inscrire.

**ATTENTION AU NON RESPECT : inscription et départ seront refusés à la course suivante. Le pilote concerné devra impérativement fournir un commissaire de piste à la course suivante.**

Les clubs organisateurs proposeront 3 officiels et 3 commissaires de piste par journée. La ligue désignera les officiels pris dans ces listes pour chaque compétition.

Tout comportement « anti-sportif », durant une journée de course, de la part du pilote ou de son entourage sera sanctionné sévèrement.

## ***Article 2 Terrains***

Les terrains sur lesquels seront organisées les compétitions du championnat NC seront visités et homologués préalablement par la commission technique de la ligue.

## ***Article 3 Numéros de course***

Les numéros de course sont à deux ou trois chiffres maximum. Les pilotes choisissent et informent les organisateurs de leur N° de course lors de l'inscription à la première manche du championnat de NC 2018. Le N° 1 reste la propriété des champions sortants. En cas de litige le pilote qui conserve son numéro des années antérieures est prioritaire. Les hauteurs de numéro devront respecter les normes FFM. Concernant les nouveaux licenciés la prise de licence donnera la priorité.

## ***Article 4 Couleur des plaques***

<b><u>Véhicule admis et catégorie :</u></b>		<b><u>Plaque</u></b>	<b><u>Numéro</u></b>
Mini vert	50/65 : 7/9 ans	Libre	Lisible
Championnat NC Classe 1	85cc : 9/14 ans	blanche	noir
Championnat NC Classe 2	Elite	fonction de la cylindrée	
Championnat NC Classe 5	Quad	verte	blanc
Championnat NC Classe 6	Open	Fonction de la cylindrée	

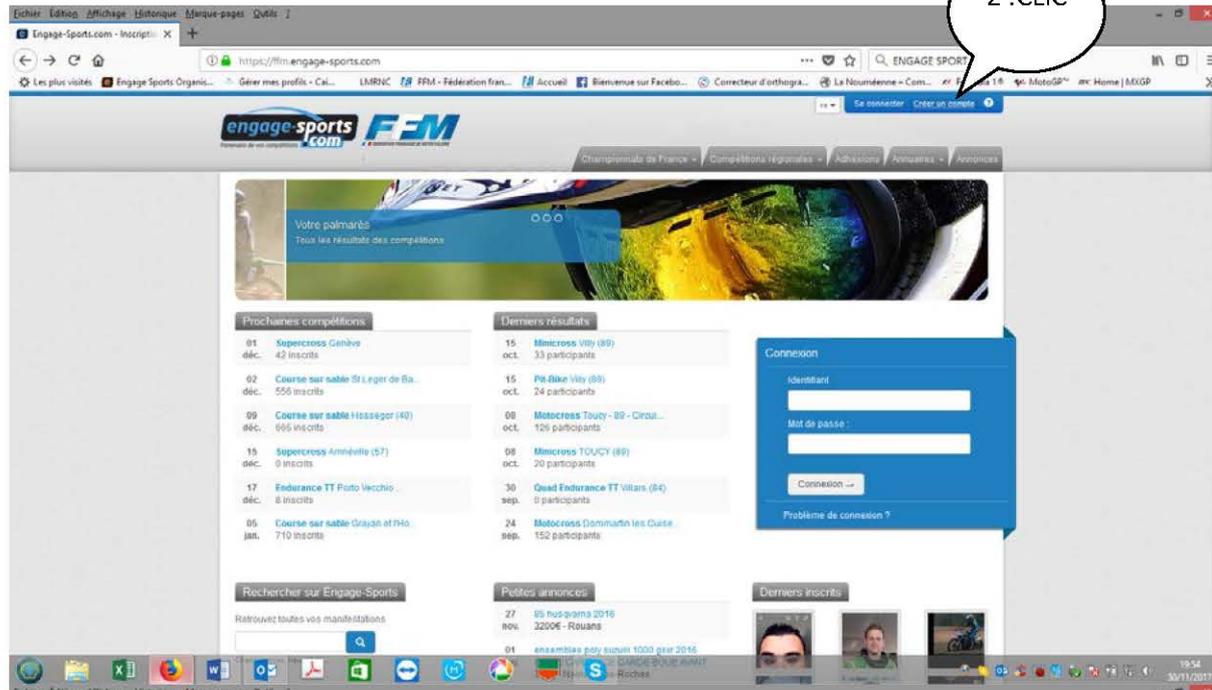
## ***Articles 5 Engagements***

Les engagements se feront obligatoirement par le biais d'<https://ffm.engage-sports.com/>.  
Tout participant devra ouvrir un compte à son nom.

<https://ffm.engage-sports.com/>

1 : Connectez-vous

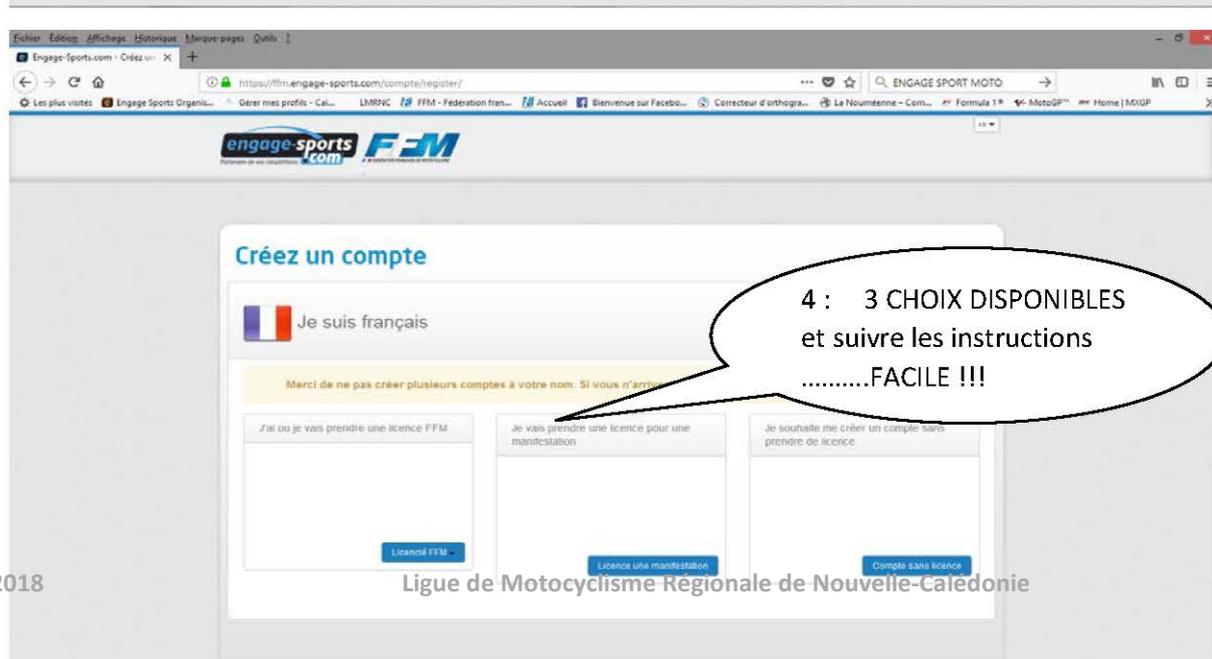
2 : CLIC



3 : CLIC



4 : 3 CHOIX DISPONIBLES  
et suivre les instructions  
.....FACILE !!!



Le montant des engagements est fixé à 8000 F(68€) par journée de championnat pour toutes les classes, hors MINIVERT. A payer **10 jours avant l'épreuve au plus tard.** Concernant les MINIVERT 7 à 9 ans l'engagement est fixé à 4000 F(34€).

La première licence annuelle des MINIVERT sera prise en charge par la Ligue et le montant des engagements par le club organisateur de la manifestation.

Les pilotes auront la **possibilité de s'inscrire jusqu'à 3 jours précédant l'épreuve avec une pénalité de 5000 F(42€) pour toutes les catégories.**

La ligue clôturera les inscriptions et officialisera la liste des inscrits.

Dans le cas d'une inscription pour une famille et à partir du 2ème inscrit, le tarif sera le même à l'inscription. Néanmoins il sera laissé au club organisateur la possibilité d'accorder une remise de 50% qu'il reversera aux intéressés.

Les licences devront également être à jour lors de l'inscription et devront être présentées au CT

## ***Article 6 Contrôles administratifs et techniques.***

Pour être admis à l'épreuve le pilote devra présenter une licence valable dans l'année en cours.

Les concurrents ne pourront participer aux essais qu'après avoir satisfait aux vérifications administratives et techniques. Avant de prendre le départ les machines seront présentées aux contrôles techniques. Celles qui ne seront pas conformes aux normes FFM. et au présent règlement seront refusées. Trois présentations seront autorisées.

Une marque de peinture pourrait être apposée sur le cadre, le silencieux et le bloc moteur.

Les pilotes devront porter un **casque d'un modèle homologué aux normes FFM et FIM. Les normes USA, AUS et NZ sont acceptées.**

**La protection dorsale et pectorale au norme FFM est obligatoire.**

Toute machine dépassant les normes de bruit sera refusée au départ. Pendant l'épreuve toute machine qui aura perdu son silencieux sera arrêtée. L'échappement devra être remis en état avant que la machine ne puisse repartir. En cas de réparation impossible le pilote ne sera pas classé.

Pour les normes sonores se rapporter à l'article 8.5 de l'annuaire FFM 2017, Règlement Championnats Motocross Général 2018. Des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment si la direction de course le juge utile.

Les pilotes devront présenter leur équipement complet, ainsi qu'un extincteur contrôlé aux normes en vigueur (feu hydrocarbures). Un contrôle sur la présence d'un extincteur dans les stands pourra être effectué pendant l'épreuve.

Le carburant devra être de l'essence sans plomb issue du commerce. Un contrôle anti dopage pourra être pratiqué.

## ***Article 7 Procédure de mise en grille de départs***

Le pilote n'ayant pas franchi la porte du parc d'attente au passage d'arrivée (drapeau à damier) du premier concurrent de la manche en cours sera refusé au départ.

Placement en grille de départ :

- Première manche de la journée : suivant les résultats des essais chronométré.
- Autres manches de la journée : Dans l'ordre d'arrivée des manches précédentes.

## ***Article 8 Procédure de départ***

Au lever du drapeau vert, le départ est autorisé dans la minute. A partir du signal « moteur » à moins de 30 sec du baisser de grille, la procédure de départ est irréversible.

## **Article 9 Durée des 3 manches**

Championnat Mini vert	50/65 7 à 9 ans	06 mn +2 tours
Championnat NC Classe 1	85cc 9 à 14 ans	10 mn + 2 tours
Championnat NC Classe 2	Elite	12 mn + 2 tours
Championnat NC Classe 5	Quad	08 mn + 2 tours
Championnat NC Classe 6	Open	12 mn + 2 tours

Pour chaque épreuve le barème des points sera le suivant pour les 20 premiers scratch et par catégorie.  
25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1

Protocole : 1/2 heure après la proclamation officielle des résultats si pas de protêt.

La présence des trois premiers de chaque catégorie est obligatoire au protocole de remise des prix.

## **Article 10 Réclamation.**

*Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du code sportif national de la FFM.*

*Le montant de 20 000 Frs en chèque (libellé à l'ordre de la LMRNC) ou espèces devra accompagner la réclamation écrite et ne sera pas remboursé. Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 20 000 Frs pour les moteurs 2 temps et de 28 000 Frs pour les moteurs 4 temps. Cette somme sera remboursée si la machine s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.*

## **Article 11 Essais**

Pour toutes les classes minivert et classe 5, une séance d'essais chronométré de 15 mn précède la compétition. Pour les classes 1, 2, 6 une séance d'essais chronométré de 20 mn précèdera la compétition.

## **Article 12 Chronométrage**

L'organisateur devra prévoir les chronométreurs nécessaires par rapport à la capacité de l'épreuve. Une boucle de chronométrage devra être installée dans la piste à moins de 30m du poste de chronométrage, lui-même abrité de la poussière et de la pluie. Une table rigide et au moins 5 chaises ainsi qu'un accès au courant continue 220 Volt devront être mises à disposition du chronométreur et du personnel chargé du pointage par l'organisateur de la manifestation. La F.F.M. se réserve le droit de nommer les chronométreurs officiels chargés d'assurer le chronométrage pour toutes les épreuves.

La LMRNC met le logiciel de pointage Elite V3, le décodeur Prottime, une imprimante et un groupe électrogène à la disposition du club organisateur.

## **Information aux pilotes**

Lors de chaque épreuve, il vous sera remis un transpondeur en contrepartie d'un chèque de garantie de **24000 Cfp** libellé à l'ordre de LMRNC. (Si le concurrent est dans l'impossibilité de fournir le montant de la caution, il sera refusé au départ)

Un pilote ayant un numéro de course attribué à l'année, pourra laisser le chèque pour la saison. Celui-ci ne sera pas encaissé, mais conservé par le service de chronométrage et détruit à la fin des épreuves (sauf perte du transpondeur). Le matin de l'épreuve un transpondeur lui sera attribué en contrepartie de sa licence ou d'une pièce d'identité. Celle-ci lui sera restituée en ramenant le transpondeur. Pour fixer le transpondeur vous devez avoir impérativement un support, celui-ci est à votre disposition et sera vendu avec sa goupille au prix de **1500 Cfp**.



Vous devez prévoir deux colliers de serrage type colson.  
La goupille de fixation vous sera vendue en cas de perte pour **150 Cfp**.  
Le support de transpondeur vous sera vendu **1500 Cfp**

**Fin** de remise des transpondeurs **30 minutes** avant la première séance d'essai de la matinée.

Les transpondeurs seront récupérés **PROPRE** 30 minutes maximum à la fin de la dernière manche de chaque catégorie au même endroit de la distribution du matin.

Le transpondeur devra être installé pour la première séance d'essai à l'avant, sur la fourche, verticalement, protégé par la plaque des numéros pour les motos. A l'avant sur la cadre pour les quads. Un descriptif est à votre disposition.

Tout pilote qui n'aura pas installé et fixé le transpondeur correctement se verra refuser l'accès à la piste.

### ***Article 13 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT***

Pour protéger le sol, les pilotes doivent installer un tapis étanche et absorbant conforme aux normes FIM sous leur machine pour tout ravitaillement ou toute séance de mécanique.

### ***Article 14 Commissaires de pistes***

Chaque pilote devra fournir un commissaire OFS. Un briefing technique sera justifié avant chaque course.

Les anciens licenciés OFF n'ont pas besoin de repasser de formation.

***Nouméa, le 08/01/2018***

**Le Président**  
de la Ligue Motocyclisme Régionale  
de Nouvelle-Calédonie

Benoist SAURAY

**Le Secrétaire adjoint**  
de la Ligue Motocyclisme Régionale  
de Nouvelle-Calédonie

Jean-Jacques GANGLOFF



# FICHE TECHNIQUE

## INSTALLATION D'UN TRANSPONDEUR RECHARGEABLE - MOTO

LE TRANSPONDEUR CHRONELEC DOIT ÊTRE RECHARGÉ AVANT TOUT MEETING OU COURSE. UNE CHARGE CONTINUE DE 18H MINIMUM (100%) EST NÉCESSAIRE POUR 5 JOURS D'AUTONOMIE.

LE TRANSPONDEUR DOIT ÊTRE FIXÉ À 60 CM DU SOL MAXIMUM.

VÉRIFIEZ LA BONNE INSTALLATION ET CHARGE ÉLECTRIQUE DE VOTRE TRANSPONDEUR POUR CHAQUE COURSE.

POUR ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DU TRANSPONDEUR :

**AUCUNE PARTIE MÉTALLIQUE OU CARBONE NE DOIT SE TROUVER ENTRE LE TRANSPONDEUR ET LA PISTE.**

Pour que le support épouse la forme du tube de fourche, fixer le support avant d'y placer le transpondeur



**DIMENSIONS**

**TRANSPONDEUR**

**SUPPORT**

**Poids 85 gr**

- TRANSPONDEUR**
- LS (Alimentation 12v)
  - LS (rechargeable)
  - ELITE (Alimentation 12v)
  - ELITE (rechargeable)
  - RC

**TÉMOIN DE CHARGE**

	CLIGNOTEMENT	COULEUR	AUTONOMIE
AUTONOMIE	4 x toutes les 10 sec.	●	75 à 100 %
	3 x toutes les 10 sec.	●	50 à 75 %
	2 x toutes les 10 sec.	●	25 à 50 %
	1 x toutes les 10 sec.	●	10 à 25 %
	1 x toutes les 10 sec.	●	0 à 10 %
CHARGE	Permanent	●	Charge complète
	Permanent	●	Charge en cours

**18H**  
de charge

**5 Jours**  
d'autonomie

PRESTATION CHRONOMETRAGE - SYSTEMES TRANSPONDEURS - INSTALLATIONS COMPLETES - SYSTEMES CELLULES - SYSTEMES CAMERAS - CHRONOGRAPHS - AFFICHAGES



# FICHE TECHNIQUE

## INSTALLATION D'UN TRANSPONDEUR RECHARGEABLE - QUADS

LE TRANSPONDEUR CHRONELEC DOIT ÊTRE RECHARGÉ AVANT TOUT MEETING OU COURSE. UNE CHARGE CONTINUE DE 18H MINIMUM (100%) EST NÉCESSAIRE POUR 5 JOURS D'AUTONOMIE.

LE TRANSPONDEUR DOIT ÊTRE FIXÉ À 60 CM DU SOL MAXIMUM.

VÉRIFIEZ LA BONNE INSTALLATION ET CHARGE ÉLECTRIQUE DE VOTRE TRANSPONDEUR POUR CHAQUE COURSE.

POUR ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DU TRANSPONDEUR :

**AUCUNE PARTIE MÉTALLIQUE OU CARBONE NE DOIT SE TROUVER ENTRE LE TRANSPONDEUR ET LA PISTE.**

Pour que le support épouse la forme du tube, fixer le support avant d'y placer le transpondeur



### DIMENSIONS

#### TRANSPONDEUR



#### SUPPORT



Poids  
85 gr



Toujours fixer le transpondeur à 90° du sol (les flèches en direction de la piste, comme sur le schéma).

Il est fortement préconisé de fixer le transpondeur sur le tube de fourche de la moto. (utilisez les 4 trous de fixation prévus à cet effet)

Tout autre sens, angle, support ou endroit de fixation utilisé, entraînerait des risques de non détection lors du passage sur la boucle de chronométrage.

#### TRANSPONDEUR

- LS (Alimentation 12v)
- LS (rechargeable)
- ELITE (Alimentation 12v)
- ELITE (rechargeable)
- RC

Chronelec

#### TÉMOIN DE CHARGE

	CLIGNOTEMENT	COULEUR	AUTONOMIE
AUTONOMIE	4 x toutes les 10 sec.	●	75 à 100 %
	3 x toutes les 10 sec.	●	50 à 75 %
	2 x toutes les 10 sec.	●	25 à 50 %
	1 x toutes les 10 sec.	●	10 à 25 %
	1 x toutes les 10 sec.	●	0 à 10 %
CHARGE	Permanent	●	Charge complète
	Permanent	●	Charge en cours

**18H**  
de charge

**5 Jours**  
d'autonomie

PRESTATION CHRONOMÉTRAGE - SYSTÈMES TRANSPONDEURS - INSTALLATIONS COMPLÈTES - SYSTÈMES CELLULES - SYSTÈMES CAMÉRAS - CHRONOGRAPHS - AFFICHAGES

ITS CHRONO

23 rue du Comté de Montbeliard - 25660 MONTAUXON - FRANCE  
RCS Besançon - e-Mail : contact@itschronos.com

WWW.ITSCHRONO.COM